

RÈGLEMENT du Raid Rozh Rance du 11 Octobre 2026

Marche Longe cote Aqua Kids

Le Raid Rozh Rance **solidaire** est organisé par l'Association Minihicoise d'Actions Collectives et Sociales (AMACS).

Il aura lieu le **dimanche 11 Octobre 2026 au Minihic sur Rance en Ile et Vilaine à la Grève de Garel.**

- 9h00 Grève de Garel : accueil, inscription marche, longe côte et Aqua Kids
- Vérification équipement combinaison
- 10h Départ pour la marche ROZH
- 10h15 Départ pour le longe côte
- 11h Fin des inscription Aqua Kids
- 11h30 Départ pour l'Aqua kids

A. Règlement de la marche

Chaque marcheur s'engage à se soumettre à ce règlement par le seul fait de son inscription. Il dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

Présentation

La marche ROZH est organisée par l'association minihicoise d'action coopérative et solidaire (AMACS). Lors de cette marche vous évoluerez en milieu fragile à protéger et à préserver la zone Natura 2000 (zone sensible).

Les bénéfices seront reversés :

- D'une part à l'association Sport Mer Santé (SMS) qui propose des séances de sport adapté sous forme de tickets sport auprès des personnes fragilisées par la maladie
- D'autre part à l'association malouine d'oncologie et d'hématologie qui emploie grâce à vos dons une socio esthéticienne à l'année dans le but d'apporter des soins de bien-être et du réconfort aux malades.

Elle se déroulera le ***dimanche 11 octobre 2026 au Minihic sur Rance.***

Le départ sera donné à ***10h00*** à la plage de Garel pour un circuit de 7km.

Conditions de participation

La marche est ouverte à tous.

Les mineurs sont sous la responsabilité des représentants légaux et doivent être accompagnés.

Les chiens sont autorisés seulement tenus en laisse.

Un accessoire rose est le bienvenu pendant la marche.

Tarifs, dates et clôtures des inscriptions

Les inscriptions se font via le site Nextrun

Le nombre maximum de participants est fixé à 300 marcheurs.

Les inscriptions seront closes sur le site le 10 octobre à 18h00.

Possibilité d'inscription sur place sur le site de Garel le 11 octobre de 9h à 10h.

Tarif : **7 euros par personne**

Don libre pour les enfants de moins de 14 ans.

Modalités de remboursement en cas de forfait

L'inscription d'un marcheur est finale, non cessible, non transmissible et ne pourra pas donner lieu à un remboursement. Le site d'inscription Nextrun propose une assurance annulation.

Parcours

Le parcours est sécurisé jusqu'à 13 h par la SNSM.

Le strict respect du code de la route sera appliqué.

Des bénévoles sont positionnés à des points particuliers du parcours. Vous devez suivre leurs consignes et faire preuve de respect et de sympathie à leur égard.

Afin de préserver les conditions de sécurité et le bon déroulement de l'épreuve, l'organisation se réserve le droit à tout moment de modifier le parcours sans préavis.

Le parcours sera entièrement balisé.

Matériel et équipement

Veuillez vous munir de chaussures adaptées pour les chemins et sentiers côtiers ainsi qu'une gourde d'eau pour vous hydrater.

Les marcheurs sont responsables pendant toute l'épreuve du matériel qu'ils utilisent. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration.

Sécurité

Un dispositif de sécurité est mis en œuvre par la SNSM jusqu'à 13 h 00.

Un poste de secours est mis à disposition au village à Garel.

Modification /annulation de l'épreuve

Dans le cas de prévision météorologiques défavorables ou tout autre événement majeur susceptible de mettre en péril la sécurité des marcheurs ou d'entraver le bon déroulement de la manifestation, l'organisation se réserve le droit de modifier tout ou une partie de l'épreuve. Un communiqué sera fait le plus tôt possible aux participants.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler intégralement la manifestation.

Dans tous les cas, aucune réclamation ne sera acceptée. La responsabilité de l'association ne pourra être engagée. Les marcheurs ne pourront pas être dédommagés des frais engagés.

Assurance

La marche est assurée en responsabilité civile.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de défaillance en raison notamment d'un mauvais état de santé ou du non-respect des consignes.

Respect de l'environnement

La marche se déroule dans des zones soumises à la protection de l'environnement et des zones Natura 2000 particulièrement sensibles.

L'organisation met un point d'honneur au respect de l'environnement durant l'épreuve.

Il est donc interdit de jeter quoi que ce soit sur le parcours.

Droit à l'image

Tout marcheur renonce à se prévaloir du droit à l'image durant le parcours comme il renonce à tous recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Les professionnels audiovisuels ou photos doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisation.

Aucune image ne pourra être commercialisée auprès de partenaires publics ou privés.

Acceptation du règlement

Chaque participant déclare avoir pris connaissance de présent règlement et s'engage à en respecter les clauses et à accepter les décisions de l'organisation.

L'inscription à la marche vaut acceptation du présent règlement.

B. Règlement longue côte et raid aqua kids

Chaque participant et responsable légal s'engage à se soumettre à ce règlement par le seul fait de son inscription, il dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

L'engagement pour l'une des épreuves de la journée vaut acceptation de ce règlement. Les participants s'inscrivent aux activités de manière libre et en connaissance des risques.

Présentation des épreuves

Il y a 2 épreuves :

- **Longe côte** = un parcours longeant la plage de Garel lors de la marée haute.
- **Aqua Kids** = Initiation d'activités nautiques et de sauvetage sportif pour enfants.

Un parcours regroupant plusieurs activités de sauvetage sportif et de stand up paddle d'une distance minimum de 100 mètres.

Date et horaires des activités

Le Raid Rozh Rance aura lieu le dimanche 11 Octobre 2026 au Minihic sur Rance en Ille et Vilaine à la Grève de Garel.

- 9h00 Grève de Garel : Accueil, inscription longe côte et Aqua Kids
- Vérification équipement combinaison
- 10h15 Départ pour le longe côte
- 11h Fin des inscription Aqua Kids
- 11h30 Départ pour l'Aqua kids

Aptitude médicale

Le Raid Rozh Rance est une manifestation sportive de loisir, non chronométrée et ne donnant

lieu à aucun classement officiel ni podium.

Conformément à l'**article L. 231-2-1 du Code du sport**, la présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive n'est pas exigée.

En validant son inscription, chaque participant atteste sur l'honneur être en condition physique suffisante, entraîné et apte à la pratique des disciplines du long côto.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accident lié à un état de santé préexistant.

Pour les enfants participant à l'Aqua kids, devront être complétés lors de l'inscription en ligne ou le Jour J sur place :

- un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- une décharge de responsabilité parentale
- une attestation parentale de savoir nager

Sécurité Aquatique et Attestation de Natation

Conformément aux Règles Techniques et de Sécurité (RTS) des Raids de Nature, l'accès aux sections nautiques est strictement réservé aux personnes sachant nager.

Par la validation du présent règlement, chaque participant atteste sur l'honneur être capable de **nager au moins 25 mètres et de s'immerger**.

Le port de la combinaison néoprène (aide à la flottabilité aux normes CE) porté par les participants est obligatoire et permanent durant toute la section nautique, sous peine de non-participation le jour J.

Tarifs et clôtures des inscriptions

Les inscriptions se font via le site d'inscription en ligne Nextron ou sur place le Jour J selon les places restantes.

Le quota possible de participants est fixé par l'organisation et mentionné sur le site d'inscription en ligne.

Les inscriptions seront closes au plus tard à la date figurant sur le site d'inscription en ligne, ou dès lors que le quota d'inscription est atteint.

Tarification:

Le format long côto = **7 euros par participant**

Location et réservation de la combinaison adulte sur place = 3 euros par

Le format Aqua kids = **5 euros par participant**

Réservation de la combinaison enfant sur place = gratuite

Ce tarif comprend :

- Le montant de la participation et la location d'une combinaison pour l'activité longe côte le cas échéant.

Les bénéfices de cet événement sont reversés à plusieurs associations locales dont Sport Mer santé et AMOH dont l'objectif est de soutenir les personnes fragilisées par le cancer, sous forme de coupons sport adapté, de soins socio esthétiques, de massages ou autres.

Modalités de remboursement en cas de forfait

L'inscription est finale, non cessible, non transmissible et ne pourra donner lieu à aucun remboursement. L'organisation devra être contactée au plus vite.

Cependant, le site d'inscription Nextrun propose une assurance annulation.

Le matériel et l'équipement

- Une combinaison néoprène est obligatoire (shorty ou intégrale) pour l'ensemble des activités nautiques. La réservation d'une combinaison est possible en ligne lors de votre inscription.

Modification / Annulation de l'épreuve

Dans le cas de prévisions météorologiques défavorables ou tout autre événement majeur susceptible de mettre en péril la sécurité des concurrents, ou d'entraver le bon déroulement de l'épreuve, l'Organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie de l'épreuve. Dans la mesure du possible, l'Organisation propose un parcours de substitution. Un communiqué sera immédiatement fait auprès de tous les participants. En cas de force majeure ou en cas de raisons sanitaires, l'Organisation se réserve le droit d'annuler intégralement l'évènement. Dans tous les cas de modification ou d'annulation de l'épreuve, aucune réclamation, ni responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'Organisation et les concurrents ne pourront être dédommagés de leur engagement.

Longe côte

L'épreuve Longe côte se déroulera sur le long de la plage de Garel accompagné des encadrants

diplômés de Sport Mer Santé de 10h15 à 11h15 maximum.

Les participants devront obligatoirement :

- **Porter une combinaison néoprène (shorty ou intégrale) (location possible sous réserve de réservation).**
- **Savoir nager au minimum 25 mètres.**
- **Remplir le questionnaire de santé en ligne ou le jour J sur place.**

Aqua Kids

L'épreuve Aqua Kids se composera successivement d'activités de sauvetage côtier et de stand up paddle autour de bouées en mer et de flammes sur la plage (schéma 1, distance adaptée selon catégorie) :

- Une course sur sable et petits obstacles avec un départ donné par groupe d'enfants ;
- Une nage libre en mer jusqu'à une bouée ;
- Un tour de prône jusqu'à une bouée (déplacement à la force des bras et à plat ventre sur la planche) ;
- Un tour de stand up paddle jusqu'à une bouée (déplacement debout ou assis ou genoux sur le paddle et à l'aide d'une pagaie).

Les enfants seront répartis en deux catégories suivant leur âge et leurs capacités physiques :

- Catégorie 1 : distance de 25 mètres aller-retour en nage autour d'une bouée placée en mer à 12 mètres du rivage. Pour cette catégorie il sera fourni une bouée tube de sauvetage pour les aider lors du parcours de nage.
- Catégorie 2 : distance de 50 mètres aller-retour en nage avec une bouée placée en mer

à environ 25 mètres du rivage.

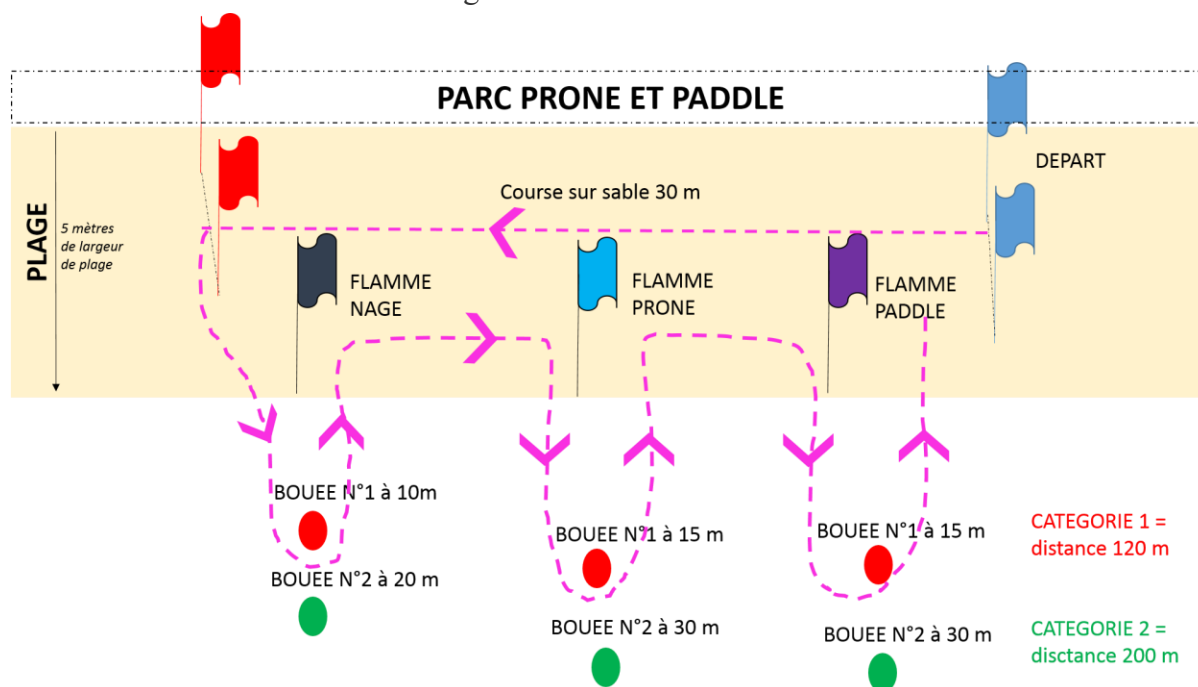


Schéma 1 : Parcours Aqua kids multi-activités de sauvetage sportif et de stand up paddle.

Les enfants nés entre 2011 et 2019 peuvent participer à l'activité Aqua Kids.

Pour rappel chaque enfant reste sous la responsabilité d'un responsable légal (parent ou tuteur) lors de l'épreuve.

L'épreuve Aqua kids se déroule sur la grève et plage de Garel dans la zone prévue et matérialisée à cet effet.

L'Organisateur s'occupe de la mise à disposition du matériel de sauvetage (bouée et prône) et de stand up paddle (planche de paddle et de pagaie).

L'Organisateur disposera le long du parcours à terre et en mer des professionnels diplômés et des bénévoles pour assurer la progression des enfants en mer.

Les distances et nombres d'enchaînements sont fournis ici à titre indicatif et peuvent être modifiés pour le jour de l'épreuve.

Pour rappel, les participants devront obligatoirement :

- **Porter une combinaison néoprène (shorty ou intégrale)**

La tenue vestimentaire doit proscrire les éléments dangereux du type écharpes ou vêtements flottants. Le choix de la tenue vestimentaire et de l'épaisseur de la combinaison néoprène et des chaussures/chaussons néoprène est laissé à l'appréciation des participants en fonction de la météo (température extérieur, température de l'eau, force du vent), sous réserve des restrictions

suivantes définies ci-après.

Il revient aux parents de prévoir l'équipement (combinaison, chaussons) selon les conditions météorologiques le jour J.

Les combinaisons néoprènes doivent impérativement être portées fermées.

Le port de chaussons néoprènes est recommandé (petits cailloux sur la plage). Le port du leash est obligatoire sur le stand up paddle.

Sécurité

- Un dispositif de sécurité spécifique est mis en œuvre par l'Organisation pour la durée de l'épreuve.
- Pour la partie en mer, la SNSM assurera l'assistance.
- Un poste de secours est mis à disposition près de la zone de départ/arrivée.
- Ne vous mettez pas en péril, si besoin est, stoppez votre course et reposez-vous avant de repartir.
- Un participant peut voir sa course adaptée ou stoppée dès lors qu'un membre de l'Organisation le considère dans l'incapacité de poursuivre correctement l'épreuve, ou dès lors que ses difficultés peuvent nuire aux autres participants ou de manière générale au bon déroulement de l'épreuve. En cas d'arrêt définitif, aucun remboursement ou indemnité ne pourra être réclamé par les participants.
- L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve en cas de force majeure ou pour des raisons liées à la sécurité ou à la météorologie, aucun remboursement ou indemnité ne pourra être réclamé par les participants.

Assurance

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Chaque participant est responsable des dommages causés à autrui. Il lui appartient aussi de vérifier s'il est couvert par une protection individuelle en cas de dommages corporels.

L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû:

- à un mauvais état de santé du concurrent
- à un mauvais état du matériel
- au non-respect des consignes de l'Organisation

Respect de l'environnement

L'épreuve se déroule sur des zones soumises à la protection de l'environnement et sur des zones Natura 2000 particulièrement sensibles.

L'Organisation met un point d'honneur tout particulier à ce que cet environnement soit respecté durant l'épreuve.

Il est donc strictement interdit de jeter quoi que ce soit sur le parcours.

Tout manquement à ces règles élémentaires entraînerait une disqualification immédiate du participant, sans qu'un remboursement ou indemnité ne puisse être réclamé.

Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Les professionnels audiovisuels ou photos doivent obtenir leur accréditation auprès de l'Organisation. Aucune image, aucune photographie ou aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires publics ou privés, de chaînes télévisées, de quelque nature que ce soit sans l'accord express de l'Organisation.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Chaque participant ou responsable légal déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à en respecter les clauses et à accepter les décisions de l'Organisation

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation du présent règlement.